



<p>RETURN BIDS to: RETOURNER LES SOUMISSIONS à :</p> <p>Par Service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP)</p> <p>Consultez la partie 1.5 Renseignements généraux de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>By Canada Post Corporation's (CPC) Connect service</p> <p>Refer to Part 1.5 General Information of the bid solicitation, for further information.</p> <p>ou / or Fax: 819-997-9776</p>	<p>Title / Titre Soutien à la gestion du changement dans le contexte de transformation numérique</p>	
	<p>Solicitation No. / N° de l'invitation 9F019-22-0084</p>	<p>Date 2023-07-12</p>
<p>MODIFICATION DE L'INVITATION SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.</p>	<p>Client Reference No. / No. de référence du client(e) 9F019-20220084</p>	
	<p>Amendement No. / No. de modification 1</p>	
<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin</p> <p>At / à : 14:00</p> <p>HAE (Heure Avancée de l'Est)</p> <p>On / le : 2023-08-03</p> <p>F.O.B. / F.A.B. Destination</p> <p>Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à : Sophorn Sok Telephone No. – No. De téléphone : (514) 708-6583 Email / Courriel: sophorn.sok@asc-csa.gc.ca</p> <p>Destination of Goods, Services, and Construction / Destination des biens, services, et construction Canadian Space Agency 6767 Route de l'Aéroport, St-Hubert, Qc J3Y 8Y9</p>	<p>Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur</p>	
	<p>Telephone No. / No. de téléphone</p>	
	<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>	
	<p>Signature</p>	<p>Date</p>



La modification #1 est apportée pour modifier la Demande de Propositions 9F019-22-0084 comme suit :

a. Date de clôture de la période de soumission :

SUPPRIMER:

Date de clôture: Le 20 juillet 2023 à 14:00 (HAE)

INSÉRER:

Date de clôture: Le 3 août 2023 à 14:00 (HAE)

b. SUPPRIMER le TABLEAU #6 à l'Annexe B et le remplacer par le tableau suivant :

	TABLEAU #6 Période & Catégorie Volet 2: Services-conseils en affaires et services de gestion du changement	Taux fixe horaire tout compris (en Can \$)	Niveau d'effort¹ (évaluation seulement)	TOTAL (en Can \$)
	Honoraires professionnels - Intermédiaire	A	B	C = A x B
	Période 1: De la date d'octroi au 31 mars 2024			
1a	2.6 Expert-conseil en gestion du changement _____ Nom de la ressource principale	_____ \$ /h	400 heures	_____ \$
	Période 2: Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025			
2a	2.6 Expert-conseil en gestion du changement _____ Nom de la ressource principale	_____ \$ /h	300 heures	_____ \$
	Période 2: Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026			
2a	2.6 Expert-conseil en gestion du changement _____ Nom de la ressource - principale	_____ \$ /h	300 heures	_____ \$
PRIX TOTAL DES PÉRIODES 1 À 3 POUR ÉVALUATION SEULEMENT				_____ \$
TAXES APPLICABLE (TPS/TVQ/TVH)				_____ \$
TOTAL INCLUANT LES TAXES APPLICABLES				_____ \$

c. Publier les réponses du Canada aux questions posées durant la période de sollicitation.

1) QUESTION:

En raison de la complexité de la préparation d'une réponse à cette demande de propositions et du grand nombre d'offres en cours, nous souhaitons demander une prolongation de deux semaines de la date de clôture de la demande de propositions afin de permettre aux fournisseurs de soumettre des réponses de qualité qui offrent le meilleur rapport qualité-prix à la Couronne.

RÉPONSE:

La Couronne accorde une prolongation de deux semaines.

¹ Le nombre d'heures est une estimation à des fins d'évaluation financière seulement et ne représente pas un engagement de la part du Canada à procurer des services pour ces montants.



2) QUESTION:

Conformément à la partie 5.1.4 Exigences de sécurité, section (e) et 6.2 Exigences de sécurité, ainsi qu'à la liste de contrôle des exigences de sécurité (LVERS) incluse, le candidat retenu devra assurer la protection des documents au niveau Protégé. Toutefois, cela est en contradiction directe avec le lieu de travail fourni, qui indique que le travail aura lieu au bureau du consultant (c'est-à-dire à son domicile), les réunions devant être virtuelles ou en personne si le consultant le souhaite. Comme il est rare que les candidats conservent des documents à leur domicile en raison des exigences strictes et des coûts élevés, le fait de laisser cette clause en place limitera le nombre de candidats éligibles à la soumission pour cette opportunité. Nous demandons au client de bien vouloir supprimer l'exigence relative à la sauvegarde des documents et de stipuler que tout travail nécessitant la sauvegarde de documents doit être effectué dans les locaux du client.

RÉPONSE:

Au cours du contrat, le consultant pourrait être amené à produire et à stocker des informations protégées. Par conséquent, le lieu de travail choisi doit obtenir une capacité de sauvegarde des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B. Le contractant est l'employeur du consultant proposé et, par conséquent, le lieu de travail et l'équipement sont sous sa responsabilité. Le lieu de travail choisi pourrait être le bureau du contractant auquel a été accordée la capacité de protection des documents au niveau PROTÉGÉ B, suite au résultat de recherche du module de recherche du SSPC.

3) QUESTION:

Le marché actuel des ressources en gestion du changement est très compétitif et les exigences spécifiques incluses dans cette demande de propositions sont considérables. Telles qu'elles sont actuellement énumérées, les exigences recherchent une ressource bilingue très expérimentée. Ce type de ressource est disponible en fonction des besoins et le tableau financier actuel limitera la capacité des ressources de qualité à être proposées à la valeur actuelle du marché. Aux fins de l'évaluation financière et compte tenu de la limitation des dépenses, la Couronne pourrait-elle réduire le nombre d'heures dans le tableau #6 ?

RÉPONSE:

L'ASC accepte de modifier le tableau #6 comme demandé (voir section b)).

4) QUESTION:

La couronne pourrait-elle confirmer s'il existe actuellement, ou s'il a existé au cours des six derniers mois, une ressource sous contrat qui fournit les services décrits dans l'appel d'offres ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom du titulaire et la valeur du contrat.

RÉPONSE:

Il n'y a actuellement, ou il n'y a eu au cours des six derniers mois, aucune ressource sous contrat pour fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux de cette demande de propositions.

5) QUESTION:

Après avoir recruté des candidats aptes à remplir cette fonction, nous constatons que l'exigence TC1, telle qu'elle est formulée actuellement, est restrictive, que ce soit intentionnel ou non. En l'état, cette exigence demande aux candidats de fournir "3 exemples ou résumés de réalisation d'un plan de mise en œuvre de la gestion du changement, ainsi que la rédaction de documents stratégiques liés à la gestion du changement au cours des 5 dernières années et propose des étapes pour y parvenir dans son plan de travail". Cependant, cela s'avère difficile car les consultants ne conservent pas de copies des documents lorsqu'ils quittent ou finalisent un projet en raison des obligations contractuelles en place. En outre, la fourniture d'échantillons peut être en contradiction avec les accords de confidentialité conclus avec d'anciens clients. Nous



demandons à l'ASC de modifier cette exigence afin de permettre aux candidats de fournir des exemples de leurs travaux antérieurs, tout en supprimant l'obligation pour les soumissionnaires de fournir des documents inaccessibles en raison des contraintes de confidentialité et de protection de la vie privée imposées par les clients du gouvernement fédéral. Si cette exigence reste inchangée, elle pourrait s'avérer très avantageuse pour un candidat ayant une expérience antérieure au sein de l'ASC, car les conflits liés à la fourniture d'informations protégées ne seraient pas présents lorsque des détails relatifs à l'ASC sont présentés à l'ASC.

RÉPONSE:

Le CSA ne demande pas de copies de documents, ni de documents contenant des informations confidentielles. Les exemples ou les résumés doivent démontrer que la ressource proposée répond à cette exigence. Sans nous fournir les documents, les soumissionnaires peuvent nous donner des exemples de leurs réalisations (par écrit, avec des exemples génériques, etc.).

6) QUESTION:

Après avoir recruté des candidats aptes à remplir ce rôle, nous constatons que le TC2 est beaucoup trop substantiel pour le processus de demande de propositions, puisqu'il demande aux candidats de "fournir une approche et la mesure dans laquelle elle est capable d'atteindre les objectifs de l'énoncé des travaux par le biais du plan de gestion du changement". Lors de discussions avec des candidats potentiels pour cette opportunité, chacun a indiqué que ce qui est demandé est la création d'un plan de gestion du changement pour un projet en cours, ce qui prend beaucoup de temps et d'efforts à produire, en particulier lorsque le travail est fait gratuitement et sans indication que ce contrat leur sera attribué en fin de compte. Nous demandons de modifier cette exigence pour permettre aux candidats de soumettre une approche de haut niveau, en soulignant comment et quand ils ont accompli les tâches, mais en éliminant la nécessité de fournir un plan complet, que l'ASC pourrait alors vraisemblablement prendre et mettre en place sans émettre de contrat du tout. Une fois encore, si cette exigence reste inchangée, un candidat qui travaille ou a déjà travaillé avec l'ASC bénéficierait d'un avantage considérable, car les recherches et la collecte de données qu'un gestionnaire du changement devrait effectuer pour créer ces plans ne seraient pas nécessaires pour le candidat qui a travaillé avec l'ASC et ces informations ne seraient pas disponibles pour les autres soumissionnaires.

RÉPONSE:

TC2 est amendé comme suit :

SUPPRIMER TC2 au TABLEAU #3 et le remplacer par le tableau suivant :

TC2 - Approche proposée et plan de gestion du projet

La proposition fournit l'approche proposée et la mesure dans laquelle elle est capable d'atteindre les objectifs de l'énoncé des travaux par le biais du plan de gestion du changement.

- **0 point** : L'approche pour effectuer le travail et produire les livrables n'est pas abordée.
- **10 points** : L'approche fait référence aux questions et aux défis **ET** un plan de gestion détaillé est inclus qui tient compte de l'approche proposée **ET** contient une répartition des efforts entre les différentes tâches.
- **20 points** : L'approche fait référence aux questions et aux défis **ET** un plan de gestion détaillé est inclus qui tient compte de l'approche proposée **ET** contient une répartition des efforts entre les différentes tâches **ET** un calendrier de travail qui est lié aux résultats attendus, qui sont énumérés et décrits.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES